

# Bulletin VIGICEREALES-81

## N°4 – 14 novembre 2019

### POINT sur les SEMIS, STADE et ETAT des cultures

Nous estimons à environ **50%** la proportion de surface semée sur le TARN avec de fortes disparités de chantier Nord (plus avancé) / Sud, et d'espèces (orge bien avancé / blé tendre et blé dur). Les conditions d'implantations ont été globalement bonnes mais le nombre de jours disponibles insuffisant.

Les stades sont à 1 feuille pour la majorité des semis entre les 2 vagues pluvieuses. Ce qui a été semé avant, atteint 3 feuilles environ. Ces céréales ont souvent les pieds dans l'eau mais pour l'instant nous observons des ressuyages assez rapides à chaque accalmie.

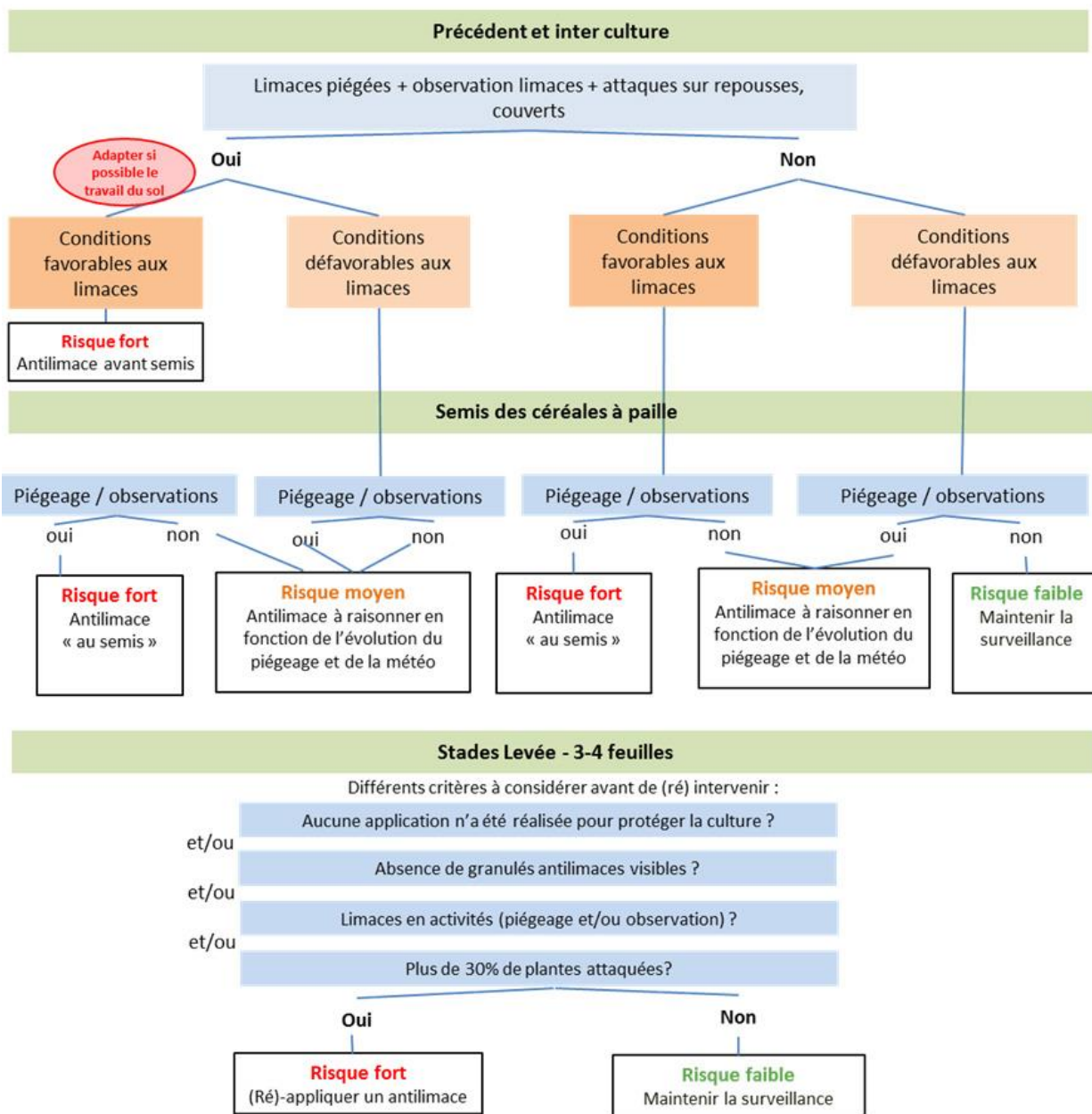
Comme chaque année, pour vous accompagner techniquement nous mettons en place 3 sites d'observation avec plusieurs dates de semis, plusieurs espèces, plusieurs variétés. Ils se situent à Saint Jean de Rives (boulbènes), Orban (argilo-calcaire) et Sainte-Gemme (sol Ségala). A ce jour 2 sont semés ; St Jean de Rives très précoce avant les pluies (ci-dessous) et Orban 1 feuille environ.



### LIMACES : risque MOYEN à FORT selon les précédents

Les conditions météorologiques actuelles (températures 5-10°C, sol très humide) sont favorables à l'activité des limaces. Elles sont très présentes dans les parcelles motteuses et particulièrement avec des précédents à risque (paille ou colza). A partir de **5-6 limaces/m<sup>2</sup>**, les limaces peuvent avoir une incidence sur le peuplement. Une surveillance régulière des parcelles doit être réalisée jusqu'au stade plein tallage.

# 1. Une intervention est-elle nécessaire ?



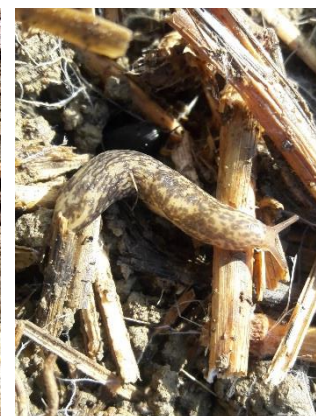
Source : Arvalis-Institut du végétal

## CONSEILS

L'observation des dégâts éventuels et la mise en place d'un piège vous permettent de raisonner l'intérêt d'un traitement anti-limaces. La situation est d'autant plus complexe que les pluies régulières ont tendance à faire « fondre » les granules déjà appliqués. Surveillez donc très régulièrement !



Piège à limaces (une planche, une tuile ou carton peuvent également être utilisés)



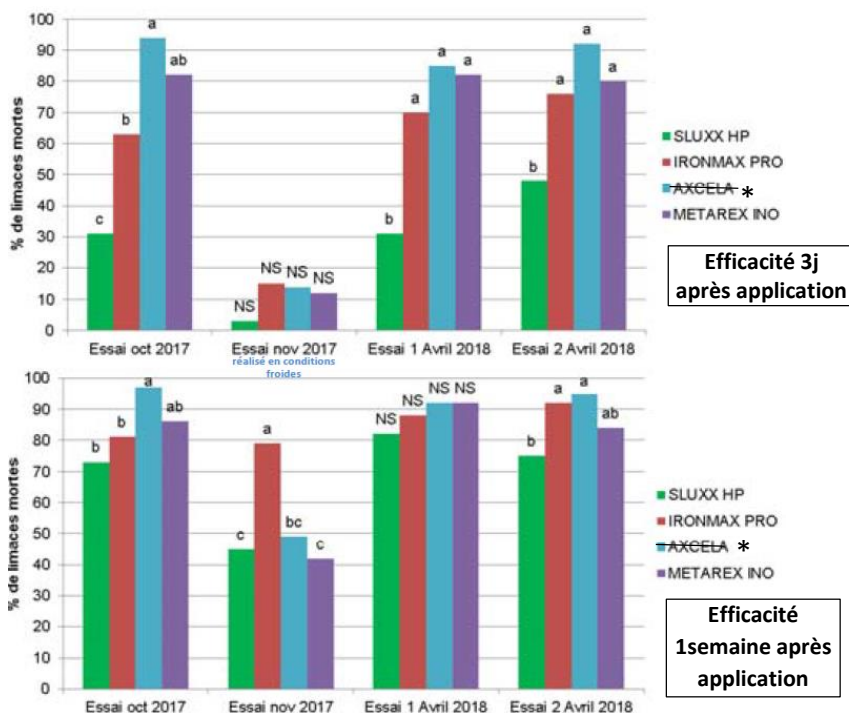
Photos : CA81

## Alternatives aux phytos

### Phosphate ferrique, un anti-limace sélectif des vers de terre !

Le phosphate ferrique (ici SluXX HP et IronMax Pro) est une bonne alternative au métaldéhyde. Autorisés en AB, ces produits présentent des efficacités comparables aux anti-limaces classiques.

L'IronMax Pro est à privilégier car permet une rapidité d'action supérieure au SluXX HP.



\*Axcela : produit aujourd'hui interdit

Source : Arvalis-Insitut du végétal

NOM COMMERCIAL	MATIERES ACTIVES	DOSE HOMOLOGUEE	NB APPLICATION/AN	ZNT	DRE	DAR
METAREX INO	Métaldéhyde 3%	4kg/ha (raie semis) 5kg/ha (plein)	1 4	5m	6h	3j
IRONMAX PRO	Phosphate ferrique 3%	7kg/ha	4	5m	6h	3j
SLUXX HP	Phosphate ferrique 3%	7kg/ha	4	5m	6h	1j

## Point PUCERONS : risque faible à modéré tant qu'il pleut !

Les conditions climatiques actuelles (pluie + refroidissement) ont au moins l'avantage de ne pas être favorables, pour l'instant, à la colonisation des parcelles (piégeage en baisse dans vigivirose). Néanmoins nos observations sur les semis très précoces font état de présence régulière de pucerons lors des accalmies. Sur le site de Saint Jean de Rives, semé le 14/10, le seuil d'intervention est atteint avec plus de 10% de plantes porteuses d'au moins un puceron (14% à 32% de pieds porteurs, toutes espèces concernées)

### CONSEILS

#### Observez avant d'agir !

En priorité vos dates de semis les plus précoces, les parcelles exposées Sud, les parcelles abritées du vent. En début d'un bel après-midi car les pucerons sont sur les feuilles et ne se cachent pas au pied du plant comme le matin.



Comptage pour déterminer % plants porteurs de pucerons : **observez 10 plantes X 5 lignes de semis**. Multipliez par 2 votre comptage et vous obtenez votre %.





Si vous devez (et pouvez) intervenir :

- Les insecticides disponibles agissent **par contact**, les nouvelles feuilles formées après le traitement ne sont pas protégées. Soignez l'application (volume) et pas avant 1<sup>ère</sup> feuille bien étalée.
- Toutes les spécialités présentées ci-dessous présentent des efficacités proches mais elles comportent toutes une pyréthriinoïde (IRAC de 3). Pour préserver cette famille chimique des risques de résistance, nous vous conseillons :
  - o Soit de recourir à des produits associant 2 modes d'actions (KARATE K et DASKOR 440)
  - o Soit d'utiliser des spécialités à base de pyréthriinoïdes de sous-familles différentes (en alternant vert, jaune et bleu, cf. tableau ci-dessous)

Sous-Famille	NOM COMMERCIAL	MATIERES ACTIVES	IRAC	DOSE HOMOLOGUEE puceron feuillage	NB APPLI/AN	ZNT	DRE	DAR	Coût indicatif €/HT/ha
Cyclopropane carboxylates	FASTAC	alphaméthrine 50g/L	3	0.2l/ha	2	20m	48h	42j	6
	DECIS EXPERT	deltaméthrine 100g/L	3	0.075l/ha	2	20m	24h	30j	6
	NEXIDE	gamma-cyhalothrine 60g/L	3	0.075l/ha	3	20m	48h	28j	7.5
	KARATE ZEON	lambda-cyhalothrine 100g/L	3	0.075l/ha	3	50m	48h	28j	6
	FURY 10 EW	zétacyperméthrine 100g/L	3	0.15l/ha	2	20m	48h	21j	10
Valinates	MAVRIK FLO	tau-fluvalinate 240g/L	3	0.2l/ha	3*	20m	6h	30j	12
Benzyl-carboxylates	MANDARIN PRO	esfenvalérate 50g/L	3	0.125l/ha	2	5m	6h	28j	5
	DASKOR 440	cyperméthrine 40g/L + chlorpyriphos méthyl 400g/L	3+1B	0.75l/ha	1	20m	48h	28j	24
	KARATE K	lambda-cyhalothrine 5g/L + pyrimcarbe 100g/L	3+1A	1l/ha	2	5m	48h	35j	15

\*3 applications dont 1 maxi sur pucerons du feuillage et cicadelles et 2 sur mouches et pucerons des épis

## Alternatives aux phytos

Outre la tolérance variétale (quelques variétés d'orge 6 rangs) et le décalage de la date de semis, beaucoup de pistes sont en phase d'expérimentation prospective ; on peut citer :

- De la recherche sur des produits de bio-contrôle (ex : pulvérisation d'huile minérale avec de petites doses de phytos donne des résultats prometteurs – source Arvalis)
- L'association à des plantes de service présentant un effet répulsif (ex : *festulolium* endophyté) ou à d'autres plantes (essai Arvalis en cours)
- De la recherche variétale afin de sélectionner des blés et orges 2 rangs tolérants à la JNO.

Cliquer sur le logo ci-contre pour consulter le dernier BSV :



Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN

Bulletin de santé du végétal  
ecophyto2018

AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

**Siège Social** : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex  
Tél : 05 63 48 83 83 Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)

**Bulletin rédigé par**

**Maëva COLOMBET** 06 52 45 83 01 [m.colombet@tarn.chambagri.fr](mailto:m.colombet@tarn.chambagri.fr)  
**Camille BOURGOIS** 06 44 09 48 52 [c.bourgois@tarn.chambagri.fr](mailto:c.bourgois@tarn.chambagri.fr)  
**Ghislain PERDRIEUX** 07 86 41 91 41 [g.perdrieux@tarn.chambagri.fr](mailto:g.perdrieux@tarn.chambagri.fr)

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG

ENGAGEMENT DE SERVICE  
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES  
REF. 221  
AFNOR CERTIFICATION  
[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-formation

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA